

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 2 mars 2026 19H30

En exercice : 15

Présents : 9

Excusés : 1

Absents : 5

Date de la convocation :
23/02/2026

Président de séance :
Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :
Marie-Noëlle MENAT

Rapporteur : Philippe
BUSSEON

N° interne de l'acte : 3-
02/03/2026

N° de feuillet :

lundi 2 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle de la Mairie.

Membres présents :

Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHÉ, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Sandrine BORDE

Membres Absents :

Grégory BIDE, Serge DEBOURGÉS, Nadia HADJI, Laurent MARION, Joffrey MASSON

Délibération 3 - Résultat 2025 Service Assainissement

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- précise que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

un déficit de fonctionnement de : 1 359,66 €
un excédent reporté de : 1 334,57 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 25,09 €

un excédent d'investissement de : 7 150,24 €
un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
Soit un excédent de financement de : 7 150,24 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :
DEFICIT : 25,09 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)
0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT
25,09 €

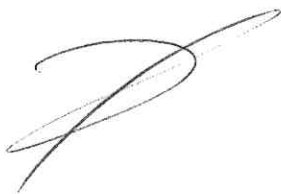
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT
7 150,24 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE,
Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Nathalie MAY
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 5

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Marie-Noëlle MENAT



Certifié exécutoire : 31/3/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 31/3/2026
Publié le : 31/3/2026